

**Protocole et cadre de fonctionnement à partir de lundi 14 mars 2022**

**Selon la mise à jour du site du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports du 10 mars 2022**



**Que dit le protocole de NIVEAU 1 ?**



- fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives ;
- maintien des mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces.



- restauration scolaire : maintien du fonctionnement en groupes de classes,
- ATE et garderie périscolaire : maintien du fonctionnement en groupes de niveaux.



**Le port du masque reste obligatoire dans les transports scolaires et périscolaires.**

